

Lutte incendie – Module réalité virtuelle

Maniement des extincteurs

Formation initiale / recyclage

12 collaborateurs formés par jour

<u>Durée</u>	½ h par participant
<u>Objectif général</u>	Lutter efficacement contre tout début d'incendie
<u>Objectif</u>	prévenir et lutter efficacement contre tout début d'incendie. Connaître les consignes de sécurité Savoir utiliser efficacement les moyens de lutte contre le feu
<u>Public</u>	tout public
<u>Pré-requis</u>	aucun
<u>Sanction</u>	attestation

PROGRAMME

APPORTS THÉORIQUES par l'intervenant Sapeur Pompier

Le triangle du feu

Les 4 classes de feu

Les différents types d'extincteurs

La protection

Le message d'alerte

Les consignes générales et particulières de l'entreprise

EXERCICES PRATIQUES

- En salle de formation (sans extincteur jusqu'à fin d'année mais nous serons en mesure de proposer des extincteurs connectés en 2020)
- Selon différents scénarios (simulation d'incendie en entrepôt, bureaux, établissement de soins...)

Module **rapide**, **immersif** et plus **respectueux** de l'**environnement**.

Méthodes & moyens pédagogiques

<u>Animateur</u>	sapeur pompier
<u>Moyens pédagogiques</u>	Séance en salle de formation Outils permettant l'utilisation de la réalité virtuelle (malette, lunettes...)
<u>Support pédagogique</u>	Mémo format illustré
<u>Modalités d'évaluation des acquis</u>	Evaluation par une mise en situation en réalité virtuelle
<u>Sanction</u>	Attestation

Obligation liée à la formation à la sécurité incendie

L'obligation de former ses salariés à la sécurité incendie relève des articles suivants :

R4227-28 du Code du travail : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »

R4227-39 du Code du travail :

- « le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en oeuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. »
- « la consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manoeuvres nécessaires. »

APSAD

Règle

R6

- Chapitre 1 - Règles de formation
un employeur doit assurer la formation
répartie en plusieurs sessions
soit possible de former les salariés
même si le nombre de salariés est
personnel.
••Chapitre 2 - Contenu de la formation
interventions
théorique et pratique
lutte contre l'incendie

Méthodes, moyens pédagogiques

- ✓ Formateur Pompier professionnel.
- ✓ Moyens pédagogiques et d'encadrement
Séance en unité mobile :
Salle de formation climatisée
12 places assises
Équipement vidéo informatique
Aire de feu sécurisée
Mémo pédagogique
- ✓ Pédagogie
Exposés théoriques, nourris par l'apport des exercices de simulation d'incendie (feu de friteuse...)
- ✓ Modalités d'évaluation des acquis
Contrôle continu des connaissances grâce aux mises en situation..
- ✓ Document délivré
Attestation

